



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU CALVADOS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SÉCURITE DES 4 SITES DE LA PREFECTURE DU CALVADOS
(VIDEO-PROTECTION ET ALARMES)

Marché à procédure adaptée

**Date de la remise des offres
Mardi 30 juillet 2013 à 12H00**

SOMMAIRE

1.PREAMBULE

2.OBJET

3.PERIODICITE DES VISITES

4.OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

5.OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU CONTRAT

6.STIPULATIONS PARTICULIERES

7.DURÉE DU CONTRAT

8.PRIX

9.PRESTATIONS NON COMPRIS DANS LE PRIX

10.RESPONSABILITE

11.CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

12.CONTESTATIONS ET LITIGES

13.FORME DE MARCHE ET DE MODE DE PASSATION

14.CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

15.DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

16.MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

17.MODALITES DE REMISE DES OFFRES

18.CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES

19.VISITE DU SITE

20.PERSONNE A CONTACTER

1/ PREAMBULE:

Le présent CCP contient les caractéristiques de l'opération, l'essentiel des clauses techniques et contractuelles ainsi que le règlement de la consultation.

2/ OBJET:

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire la maintenance des équipements d'alarme et de vidéo-protection des 4 sites de la Préfecture du Calvados. Moyennant un prix fixé aux articles 8 à 9, **cette maintenance consiste en l'entretien préventif et le dépannage (dépannage d'astreinte inclus)** sur appel de la préfecture du calvados. En outre, lors de la visite préventive, **le titulaire pourra être conduit à modifier les codes d'accès des claviers et coffres**-Cf annexe 7. Les 4 sites situés dans le département du calvados sont :

- Lot n°1: le centre administratif départemental et l'hôtel de la préfecture de Caen
- Lot n°2: la sous-préfecture de Lisieux
- Lot n°3: la sous-préfecture de Bayeux (à partir du 1er janvier 2014)
- Lot n°4: la sous-préfecture de la sous-préfecture de Vire (à partir du 1er janvier 2014)

3/ PERIODICITE DES VISITES

Il est convenu que le nombre de visites préventives est fixé à **deux par an à intervalles réguliers**. Elles auront lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 avec préavis de passage. Une visite préventive pourra être réalisée lors d'un dépannage. En outre, lors de la visite préventive, **le titulaire pourra être conduit à modifier les codes d'accès des claviers et coffres**- Cf annexe 7.

4/ OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE:

La préfecture s'engage vis-à-vis de l'entreprise de maintenance:

- à tester entre deux visites préventives le circuit de détection de son installation et à utiliser son matériel dans des conditions normales
- à l'avertir de tout incident concernant son fonctionnement
- à assurer toutes facilités à son personnel pour accéder aux locaux et à l'installation, et à mettre à sa disposition, si nécessaire, les accessoires indispensables
- à rendre possible les essais de fonctionnement prévus à l'issue de chaque intervention
- à prendre toutes dispositions requises par l'exploitation ou la sécurité des locaux et des biens en cas d'interruption dans le fonctionnement des installations et/ou des éventuelles liaisons externes (liaison police et Centre de télésurveillance par exemple) quelle qu'en soit la cause, y compris pendant les opérations d'entretien
- les demandes d'intervention seront adressées par message électronique ou sur simple appel téléphonique provenant du Bureau du Budget et de la Logistique et de la Préfecture du Calvados
- à prendre en charge les frais et redevance d'interventions des organes extérieurs à l'installation tels que liaison police, société de gardiennage, quelle qu'en soit la cause, y compris pendant les opérations d'entretien

- ne seront considérés comme susceptibles d'ouvrir droit à une indemnité de réduction du prix d'entretien pour l'abonné ou une résiliation dudit contrat :
1. l'arrêt momentané du service pour réparation
 2. les grèves dans le personnel de l'entreprise provoquant une interruption dans l'entretien des installations
 3. l'interruption des communications.
- **à informer par écrit le titulaire du contrat de toute modification intervenue depuis l'installation d'origine aussi bien dans la disposition que dans l'utilisation des locaux**

5/ OBLIGATIONS DU TITULAIRE DU CONTRAT

Le titulaire assure l'entretien des installations en vue de leur maintien en état de fonctionnement normal selon les conditions suivantes et détails fixés en annexe :

5.1- Maintenance préventive des installations

Dans le cadre de cette maintenance préventive, le prestataire s'engage vis-à-vis de la Préfecture :

- à effectuer l'entretien des matériels repris en référence dans les annexes ; cet entretien comprend l'exécution de toutes les réparations consécutives à l'usage normal de l'appareillage ou ayant pour cause l'usure normale de ses organes, y compris le remplacement des pièces défectueuses, la main-d'oeuvre et le déplacement
- à réaliser 2 visites de maintenance préventive par an sur le système d'alarme, la gestion des accès et la vidéo-protection selon les dispositions de l'annexe 1
- à intervenir sur les sites, les moyens d'élévation et de déplacement restant à la charge du titulaire
- à l'issue de chaque intervention, à effectuer un essai général de fonctionnement et à remettre une fiche de contrôle mentionnant la date de l'intervention, toutes les anomalies constatées ainsi que les opérations effectuées
- dans le mois suivant chaque visite de maintenance, **le prestataire mettra à jour les plans de récolement des équipements ainsi que la liste des matériels visés au cahier des clauses particulières (CCP), lorsque les installations auront fait l'objet d'une modification (nouveaux équipements installés, remplacement ou déplacement du matériel existant) en cours d'exécution dudit contrat ; la mise à jour des plans sera obligatoirement réalisée au moyen de l'application AutoCad.**

5.2- Maintenance curative des installations

Dans le cadre de cette maintenance préventive, le prestataire s'engage à :

- à établir un devis de remplacement des matériels défectueux hors garantie, le prix des déplacements, main d'œuvre et moyens d'élévation restant à la charge du titulaire selon la tarification prévue à l'acte d'engagement
- **pour le matériel de remplacement, à appliquer le rabais commercial (sur prix catalogues fournisseurs) visé à l'acte d'engagement**

- **à réaliser l'intervention d'astreinte dans un délai de 60 minutes après contact téléphonique pris auprès du technicien d'astreinte**
- à effectuer les dépannages sur l'ensemble des matériels repris dans l'annexe en respectant la propriété et les garanties contractuelles des équipements posés
- à intervenir sur les sites, les moyens d'élévation et de déplacement restant à la charge du titulaire
- **à signaler au Bureau du budget et de la logistique de la Préfecture du Calvados les pannes et/ou problèmes sur des équipements de sécurité sous garantie, non installés par le titulaire** ; la préfecture du Calvados prendra en compte les dites informations et fera le nécessaire auprès de l'installateur des dits matériels pour un remplacement et/ou dépannage sous garantie

5.3- Autres obligations

le prestataire s'engage à:

- à doter ses techniciens intervenant sur l'installation d'une carte professionnelle avec photographie et d'une tenue vestimentaire marquée du nom de l'entreprise
- à l'informer si pour un travail particulier, il doit être fait appel à une assistance extérieure
- dans le cas d'installations reliées au réseau de l'opérateur téléphonique de la préfecture, la responsabilité du prestataire ne s'étend pas aux lignes extérieures au-delà des coupe-circuits posés par l'administration, ni aux lignes électriques
- lorsque l'installation comprend une station d'énergie permettant le fonctionnement en cas de manque de courant, la surveillance des accumulateurs ou piles, l'entretien du redresseur, sont assurés par le prestataire

6/ STIPULATIONS PARTICULIERES

La préfecture du calvados se réserve la possibilité de retenir l'installateur de son choix dans le cas où elle déciderait d'ajouter ou de modifier des installations en cours d'exécution dudit contrat.

Dans ce cas:

- Avant tout commencement de travaux de nouvelles installations, la préfecture en informera le titulaire du contrat, lequel rendra un avis technique préalable
- Le titulaire assurera autant de visites techniques qu'il le souhaitera pendant les travaux, une visite au premier jour de démarrage des travaux et une seconde avant la signature du procès-verbal de réception étant obligatoires
- Les travaux réalisés en cours d'exécution de contrat seront ajoutés par voie d'avenant au dit contrat ; l'avenant précisera que l'installateur des nouveaux équipements en assure la maintenance jusqu'à la date de fin de la garantie annuelle constructeur de ces nouveaux équipements
- Le titulaire reprend la maintenance du matériel dont la date de garantie annuelle du constructeur expire en cours d'exécution dudit contrat.

7/ DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties. Il sera éventuellement renouvelé trois fois. La non-reconduction éventuelle sera notifiée au prestataire 2 mois avant la date anniversaire.

8/ PRIX

- paiement semestriel à terme à échoir (deux factures/an au début du semestre)
- au prix du matériel de remplacement sera appliqué le rabais commercial (sur prix des catalogues fournisseurs) visé à l'acte d'engagement
- les prix annuels du contrat tel que fixés à l'acte d'engagement signé par le titulaire est révisable, global et forfaitaire ; ce prix sera révisé au terme de chaque année par l'application de la formule d'indexation ci-après:

$$P2 = P1(0,15 + 0,70 S/So + 0,15 Psdt/Psdto)$$

P2	= le nouveau prix
P1	= le prix de l'exercice écoulé
S	= Indice du coût de la main d'oeuvre des industries mécaniques, électriques
Psdt	= Indice des produits et services divers des industries téléphoniques
So	= Même indice que S
Psdto	= Même indice que Psdt

Nota 1 Pour S et Psdt, il sera pris en compte les derniers indices connus publiés au BOCCRF (en général 3 à 4 mois avant la date de facturation)

Nota 2 Pour So et Pdto, il sera pris en compte les indices publiés autant de mois avant S et Psdt que comporte l'exercice révisé

- Lors de la révision annuelle, le titulaire joindra une copie du Bulletin Officiel de la Concurrence et Répression des Fraudes (BOCCRF) où figure les indices de révision
- Le prix tient compte de l'actuelle configuration de l'installation.

Un nouveau montant sera proposé à la préfecture et donc ajouté par avenant, dès qu'il y aura modification d'un des éléments de l'installation. En cas de non acceptation par la préfecture, le présent contrat sera résilié de droit et sans indemnités 15 jours après mise en demeure.

9/ PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE PRIX**La prix ne couvre pas:**

- les interventions qui font suite à des erreurs de manipulation, à des déprédations, à des défauts, défaillances, et coupures des lignes EDF ou de télécommunication, ainsi qu'à des causes externes à l'installation notamment celles occasionnées par les conditions climatiques (foudre, inondation), celles qui font suite à des événements présentant les caractères de la force majeure et le cas fortuit
- **les prestations expressément demandées par la préfecture**, tels que les travaux de modification et d'aménagement ainsi que les visites préventives supplémentaires. Pour ces cas, seront facturés la main d'oeuvre, frais de déplacement inclus selon tarification prévue à l'acte d'engagement ainsi que la fourniture ou la réparation des matériels nécessaires à la remise en état.
- Ce contrat est indépendant de toutes prestation de télésurveillance ou de gardiennage.

10/ RESPONSABILITE**Assurances**

La préfecture déclare avoir souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile et tous dommages éventuels pouvant survenir aux biens et aux lieux objets de l'installation présentement maintenue.

11/ CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à observer et à faire observer par son personnel, le secret le plus absolu sur les activités, les matériels et les informations dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion de sa mission sur le parc, hors des cas où la loi les oblige à de telles révélations.

12/ CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de différend les parties chercheront à régler les litiges à l'amiable. Dans le cas contraire, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents. La juridiction compétente est:

Tribunal administratif de Caen
rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 Caen cedex 4
E-mail:greffe.ta-caen@juradm.fr
Tél:02.31.70.72.72
Fax:02.31.52.42.17

Les personnes ayant intérêt à conclure ce présent contrat et qui sont susceptibles d'être lésées en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence peuvent exercer un recours avant la conclusion du marché (article L-551-1 du code de justice administrative).

Les candidats peuvent introduire un recours dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision (article R421-1 du code de justice administrative).

13/ FORME DE MARCHÉ et MODE DE PASSATION

Ce marché est un marché public d'Etat à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

La présente consultation comporte :

- Lot n°1: le centre administratif départemental de Caen et l'hôtel de la préfecture de Caen
- Lot n°2: la sous-préfecture de Lisieux
- Lot n°3: la sous-préfecture de Bayeux (à partir du 1er janvier 2014)
- Lot n°4: la sous-préfecture de Vire (à partir du 1er janvier 2014)

14/ CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Chaque entreprise qui en fait la demande, par courrier, par téléphone, par courriel ou par télécopie, reçoit un dossier de consultation. Le retrait du dossier est possible à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de Basse-Normandie et du Calvados
Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau du Budget et de la Logistique
Rue Daniel Huet
14038 Caen Cédex 9**

ou aux URL suivantes :

<http://www.calvados.gouv.fr/marches-publics-r614.html>
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Ce dossier comprend 2 documents :

- 1°) l'Acte d'Engagement (AE)
- 2°) le CCP et ses 7 annexes (liste des équipements des sites)

15/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

L'entreprise est liée par son offre durant 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

16/ MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le marché sera financé au titre du BOP 333 et payé selon un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par la Préfecture du Calvados. Le non respect de ce délai entraînera le paiement d'intérêts moratoires calculés selon la réglementation en vigueur.

Le paiement sera effectué par virement administratif sur présentation de la facture établie en un original et un duplicata au compte ouvert au nom du titulaire. Un RIB ou un RIP devra être adressé avec la première facture. En cas de modification d'établissement financier et/ou de numéro de compte, le titulaire en informe la Préfecture du Calvados, dans un délai de 15 jours par courrier.

La fourniture de la facture semestrielle à terme à échoir incombe au titulaire et n'a pas à être réclamée par le pouvoir adjudicateur.

Si la facture est erronée ou non conforme à l'acte d'engagement, la Préfecture retournera au titulaire sa demande de paiement pour correction.

17/ MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

4. Les documents suivants justifiant les qualités et les capacités du candidat :
 - **Document DC1 et DC2** fournis au dossier, dûment renseignés et signés d'une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement.
 - Présentation d'une liste des principales prestations de même nature déjà effectuées, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé .
1. Une copie de l'attestation d'assurance avec les garanties,
2. l'acte d'engagement signé et accompagné d'un R.I.B/R.I.P
3. le mémoire technique simplifié donnant les détails et précisions nécessaires sur la prestation proposée:
 1. les moyens humains et les qualifications des personnels affectés au chantier,
 2. les matériels utilisés,
 3. le plan qualité de l'entreprise
 4. le certificat « *Apsad R 81* » obtenu ou en cours d'obtention ou équivalent permettant d'apprécier la capacité du candidat

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats, dont les candidatures seraient incomplètes, les pièces manquantes.

L'offre peut être complétée éventuellement par d'autres documents datés et signés par la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier l'offre des trois premiers candidats.

Les candidats devront répondre obligatoirement à l'offre de base et ont la possibilité de proposer des variantes.

Ils chiffreront aussi une option concernant la prise en compte de la foudre.

Les candidats indiqueront dans l'acte d'engagement :

1/ le montant du rabais appliqué sur les prix catalogues fournisseurs des pièces et matériels de remplacement dans le cadre de la maintenance corrective

2/ le taux horaire technicien (déplacement inclus).

Adresse où seront déposés ou envoyés les plis (en recommandé avec accusé réception) contenant les offres :

**Préfecture du Calvados
Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau du Budget et de la Logistique
Rue Daniel Huet
14038 Caen Cédex 9**

Il est possible d'effectuer un dépôt physique contre récépissé.

Le pli fermé comportera la mention « **Marchés Publics -NE PAS OUVRIR - Maintenance des équipements d'alarme et de vidéo-protection.**

Date limite de réception des offres : le mardi 30 juillet 2013 à 12h00

Le candidat est tenu seul responsable du moyen d'acheminement.

18/ CRITÈRE DE CHOIX DES OFFRES

Les critères de sélection des offres sont, avec les pondérations indiquées :

- Le prix de la maintenance forfaitaire annuelle: 50 %
- Le délai d'intervention de l'astreinte : 50%

Les éléments doivent figurer dans l'acte d'engagement.

19/ VISITE DU SITE

Rendez-vous proposé pour une visite des sites à la date suivante : le mercredi 3 juillet à 10h30 et le jeudi 4 juillet à 14h00 .

Les candidats intéressés par cette visite voudront bien se faire connaître auprès de Pascal Poussin.

(tel : 02.31.30.65.01 – Fax : 02.31.30.64.15 – courriel : pascal.poussin@calvados.gouv.fr)

20/ PERSONNES A CONTACTER

Coordonnées de la personne à contacter pour toutes informations :

Pascal Poussin tel : 02.31.30.65.01 – Fax : 02.31.30.64.15
courriel : pascal.poussin@calvados.gouv.fr

PREFECTURE DU CALVADOS

**MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SÉCURITE DES 4 SITES DE LA PREFECTURE DU CALVADOS
(VIDEO ET ALARMES)**

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

**modèle recommandé à l'attention des
entreprises souhaitant faire attester leur
visite des lieux**

Je soussigné, M.

Représentant

l'entreprise.....

Certifie avoir effectué tous les relevés sur place permettant d'apprécier les difficultés et les détails de l'opération et d'intégrer dans l'offre toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement des équipements.

Date de la visite:.....

L'accompagnateur du CAD

(signature et cachet)

Le représentant de l'entreprise

(signature et cachet)

ANNEXE N°1

Liste des contrôles

Alarme

- **contrôle visuel de chaque élément constituant l'installation d'intrusion**
- **contrôle des alimentations de la centrale intrusion**
- **vérifications de l'efficacité de la détection du système d'intrusion alimenté par sa propre source d'alimentation**
- **vérifications des réglages de temporisation**
- **vérifications de l'autosurveillance des matériels (coffrets, centrale, détecteurs)**
- **vérifications des dispositifs de signalisation sonore et lumineux**
- **vérifications des organes de transmission vers la télésurveillance RTC ou liaison police, de mise en service sur la centrale et les boîtiers déportés**
- **selon l'article 5, remplacement de toute pièce usée et susceptible de se casser par suite d'un usage normale de l'installation**

Gestion des accès

- **contrôle visuel de chaque élément constituant l'installation de gestion des accès**
- **contrôle des alimentations des accès**
- **vérifications de l'efficacité de la détection du système de gestion**
- **vérifications des réglages de temporisation**
- **vérifications de l'autosurveillance des matériels des asservissements de portes (clavier, serrure, gâche, tête de lecture MIFARE, verrou...)**
- **selon l'article 5, remplacement de toute pièce usée et susceptible de se casser par suite d'un usage normale de l'installation**

vidéo-protection

- **contrôle visuel de chaque élément constituant l'installation vidéo-protection**
- **contrôle des alimentations de la centralisation vidéo ainsi que de ses blocs subordonnés**
- **nettoyage des éléments constitutifs de l'installation vidéo-protection selon la liste des éléments en annexe 4**
- **vérifications de l'efficacité du système de vidéo-protection alimenté par sa propre source d'alimentation (si sauvegarde énergie en place)**
- **vérifications des réglages de temporisation (commutation, quad, séquenceur, entrées, sorties)**
- **vérifications de matériels de vidéo-protection mobiles (tourelle, enregistreur, numérique ou analogique)**
- **vérifications des dispositifs de télécommande (pupitre, sortie alarme)**
- **vérifications des organes de transmission vers la télésurveillance RTC/RNIS/BLR ...de mise en service sur la centralisation vidéo-protection (autonome ou par lien de centrale intrusion) et boîtiers déportés**
- **selon l'article 5, remplacement de toute pièce usée et susceptible de se casser par suite d'un usage normale de l'installation**

ANNEXE N°2

ALARMES

Liste du matériel à la Préfecture de Caen (Hôtel de la préfecture Centre administratif départemental)

Qté	Matériels	Emplacement
1	Centrale ATS4002 gamme MASTER de General Electric – Batterie 12V 18ah incluse	Poste Police Hotel
1	Clavier digital ATS1110 – BUS- avec afficheur digitale 2 lignes rétro-éclairé	Poste Police Hotel
1	Clavier digital ATS1110 – BUS- avec afficheur digitale 2 lignes rétro-éclairé	Local technique S/Sol
1	Récepteur Radio RXI4N8 pour alarme radio BIP et PTI telecom	Hotel-Local telecom 2
1	Récepteur Radio RXI4N8 pour alarme radio BIP et PTI telecom	Hotel-Local telecom rdc
1	Alimentation PM812 - 220V/12V 2Ah avec batterie incorporée	Escalier Appart M Le Préfet

Adress	Description / Localisation	Type
1	Faisceaux Parc Escalier (barrière infrarouge 2x2 faisceaux) Portée 200 mètres maxi – Thermostatées – Faisceau haut et bas	Alarme nuit
2	Faisceaux Cour Conseil-Général(barrière infrarouge 2 faisceaux) Portée 200 mètres maxi – Thermostatées – Faisceau haut et bas	Alarme nuit
3	Grille préfecture Conseil	Alarme nuit
4	Porte Groupe électrogène	Alarme nuit
5	Local chiffre 2 ^e étage	Alarme nuit
6	Allée Parc	Alarme nuit
7	Cour Conseil Général	Alarme nuit
9	Autoprotection Alimentation Local chiffre	Alarme 24/24
33	Coup De poing Standard	Alarme 24/24
18	Coup De poing repos B.T.I	Alarme 24/24
19	Coup De poing Accès B.T.I	Alarme 24/24
33	Bip Radio Agression Bureau PREFET	Alarme 24/24
34	Bip Radio Agression Appartement PREFET	Alarme 24/24
35	Coup Poing Agression Standard	Alarme 24/24
49	BBG Porte Auto S2i	Alarme 24/24 avec RAZ auto
50	BBG Porte Couloir éloignement	Alarme 24/24 avec RAZ auto
51	D.O Porte Auto S2i	Alarme nuit
52	D.O Porte Couloir éloignement	Alarme nuit
65	Porte 2 annexe Entrée Huet	Alarme nuit
66	Alarme FEU huet CAD	Alarme 24/24 avec RAZ auto
67	Défaut Technique Incendie CAD	Désactivée
68	radar Hall accueil SIV	Entrée/sortie classique
69	Défaut Secteur Alimentation Sous-sol	Alarme 24/24 avec RAZ auto
70	BBG Porte Auto Imprimerie	Alarme 24/24 avec RAZ auto
71	BBG Porte courrier 1	Alarme 24/24 avec RAZ auto
73	CLE Coffre Permis.	Clé marche/arrêt
74	Coffre Permis	Alarme nuit
85	Huet local électricien inondation	
86	Huet ss sol inondation	
87	Sadi carnot Ss sol inondation	
88	Cad ss sol local informatique inondation	
89	Cad chaufferie inondation	
90	Huet Ssol vide sanitaire	
91	Sadi carnot Ss sol vide sanitaire inondation	
92	Cad Ssol archives élections inondation	

93	Huet entrée porte principale	
101	Choron Bsic local serveur température	
113	radar Sous Sol Poubelles	Entrée/sortie classique
114	radar Sous Sol 1	Entrée/sortie classique
115	radar Sous Sol 2	Entrée/sortie classique
116	Clé Sous Sol	Clé Pulsée
117	Clé Garage	Clé Pulsée
118	Agression courrier	Alarme 24/24
119	Perte verticalité courrier	Alarme 24/24
120	radar Entrée courrier	Alarme nuit*
121	radar Imprimerie	Alarme nuit
122	radar Entrée Choron	Alarme nuit
123	Coffre CNI	Alarme nuit
124	Clé Coffre CNI	Clé marche/arrêt
125	Bip Agression S2i	Alarme 24/24
126	Coffre S2i	Alarme nuit
127	CLE Coffre S2i	Clé marche/arrêt
128	Chambre forte S2i –éloignement	Alarme nuit
139	Choron autoprotection	
140	Choron courrier intrusion 134	
141	Choron courrier porte Huet	
142	Passeports clé coffre	
143	Choron Passeports panique	Alarme 24/24
144	Choron S2i panique	
161	Hotel porte local chiffre	
162	Hotel volumétrique local chiffre	
163	Hotel sismique local chiffre	
164	Hotel sismique local chiffre	
165	Hotel sismique local chiffre	
166	Hotel sismique local chiffre	
167	Hotel autoprotection sirène chiffre	
177	CLE Coffre Régie	Clé marche/arrêt
180	Coffre Régie	Alarme nuit
181	Bip Agression Régie	Alarme 24/24
189	radar Arrière guichet SIV	Alarme nuit
190	radar Couloir VM	Entrée/sortie classique
192	radar back-office SIV	Alarme nuit
208	radar Couloir RDC CNI/passeports	Alarme nuit
209	Huet régie agression 1	
210	Huet régie agression 2	
211	Huet régie agression 3	
212	Huet régie agression 4	
213	Huet Siv courrier agression	
214	Huet Siv Guichet A	
215	Huet Siv Guichet B	
216	Huet Siv Guichet C	
217	Huet Siv Guichet D	
218	Huet Siv Guichet E	
219	Huet Siv Guichet F	
220	Huet Siv Guichet G	
221	Huet Siv Guichet H	
222	Huet accueil principal agression	
223	Huet visite médicale agression 1	
224	Huet Cni/passeports agression	
225	Huet visite médicale agression 2	
241	Standard plateforme panique	
242	Standard salle repos panique	
243	Standard couloir sortie panique	
248	Cabinet température salle informatique	

ANNEXE N°3

GESTION ACCES ISSUE DE SECOURS
et SERRURES ELECTRIQUES*Liste du matériel à la Préfecture de Caen (Centre administratif départemental)*

Qté	Matériels	Emplacement
1	Clavier digital EX-5 -72C – 12v – 100 codes	CAD CNI
1	Serrure Electronique GB2000 12V version bois	CAD CNI
1	Alimentation PM814 - 220V/12V 4Ah avec batterie incorporée	CAD CNI
3	Verrous électromagnétiques VP420 12 v	Porte IS rue Daniel Huet Accès principal
3	Gâches /Equerres de Verrous VP421	Porte IS rue Daniel Huet Accès principal
1	Boîtier a Clef avec clef de sécurité tubulaire	Porte IS rue Daniel Huet Accès principal
1	Boîtier Bris de glace Vert – Normalisé pour évacuation secours	Porte IS rue Daniel Huet Accès principal
2	Jarretières métalliques FM30	Porte IS rue Daniel Huet Accès principal
1	Alimentation PM814 - 220V/12V 4Ah avec batterie incorporée	Local sous sol CAD.
2	spot d'éclairage à détection automatique	Garages du CAD
2	spot d'éclairage à détection automatique	Cour Choron

ANNEXE N°3

GESTION ACCES ISSUE DE SECOURS et SERRURES ELECTRIQUES

Liste du matériel à la Préfecture de Caen (hôtel de la préfecture)

Qté	Matériels	Emplacement
1	Clavier digital EX-5 -72C – 12v – 100 codes	Hôtel de la Préfecture standard
2	Pupitres vidéo phone avec Interphone combiné	Hôtel de la Préfecture Standard
3	Boutons d'alarme agression	Hôtel de la Préfecture standard
1	Alimentation PM814 - 220V/12V 4Ah avec batterie incorporée	Hôtel de la Préfecture standard.
1	Clavier digital EX-5 -72C – 12v – 100 codes	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Verrous électromagnétiques VP420 12v	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Gâches /Equerres de Verrous VP425 Cavalier pour porte en verre	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Commande d'ouverture	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Boîtier Bris de glace Vert – Normalisé pour évacuation secours	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Jarretières métalliques FM30	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Alimentation PM814 - 220V/12V 4Ah avec batterie incorporée	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Ferme porte TS	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Bouton de signalisation sérigraphie	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
3	Signale sonore	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
3	Bouton en applique ACA001	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Amplificateur vidéo 1entrée/1video	Hôtel de la Préfecture 1ere étage Huissier
1	Clavier digital EX-5 -72C – 12v – 100 codes	Hôtel de la Préfecture appartement / radio
1	Gâche électrique 12v a emission	Hôtel de la Préfecture appartement / radio
1	Poignée de tirage	Hôtel de la Préfecture appartement / radio
1	Ferme porte TS92/93 avec bras compas	Hôtel de la Préfecture appartement / radio
1	Alimentation PM812	Hôtel de la Préfecture appartement / radio
4	Détecteurs de présence (déclenchant spot lumineux)	Cour d'honneur
2	Projecteurs d'éclairage avec détecteur de présence	Toit Gambetta
1	Projecteur d'éclairage avec détecteur de présence	Toit St Laurent
1	Hublot d'éclairage avec détecteur de présence	Ex conciergerie

1	Projecteur d'éclairage avec détecteur de présence	Arrière de la lingerie
---	---	------------------------

ANNEXE N°4

VIDEO

Liste du matériel à la Préfecture de Caen

Qté	Num	Install	Fin Garantie	Matériels	Emplacement
1	1	AlarmCom		Dôme VIC 2500 couleur J/N-Couleur	Hôtel de la Préfecture Angle de la rue St Laurent
1		AlarmCom		Alimentation pour Dôme ERNITEC	Salle de repassage 1er Etage appartements
1	2	2AD	23/03/12	Cam14 (sans détail)	Hôtel de la Préfecture
1	3	AlarmCom		Dôme 360°, J/N, 23P marque ERNITEC	Hôtel de la Préfecture Place Gambetta
1	4	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	Hôtel de la Préfecture Porche entrée cours
1	5	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	Hôtel de la Préfecture Poste ADS- PTI
1	6	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	Hôtel de la Préfecture 1 ^{er} Etage - Huissier
1	7	2AD	23/03/12	Caméra (sans détail)	Hôtel de la Préfecture Allée Jardin
1		AlarmCom		Caissons extérieur thermostaté	Hôtel de la Préfecture Allée Jardin (Parc)
1	8	2AD	23/03/12	Caméra (sans détail)	Hôtel de la Préfecture Jardin Préfecture
1		AlarmCom		Caissons extérieur thermostaté	Hôtel de la Préfecture Allée Jardin(terrasse)
1	9	2AD	23/03/12	Dôme (sans détail)	Hôtel de la Préfecture Cours Dôme 4
1	10	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	Hôtel de la Préfecture Intérieur Hotel
1	15	AlarmCom		Caméra 220V Couleur-J/N avec objectifs asservi 12mm ,supports Caisson Thermostaté	CAD Entrée Garage 1
1	16	AlarmCom		Caméra 220V Couleur-J/N avec objectifs asservi 12mm ,supports Caisson Thermostaté	CAD Entrée Garage 2
1	17	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	CAD Entrée Principale Huet
1	18	DeltaSecurity	12/01/13	Camera (sans détail)	CAD Huet accueil
1	19	DeltaSecurity	12/01/13	Camera (sans détail)	CAD Huet RDC
1	20	AlarmCom		Caméra TUBulaire Couleur avec objectifs 12mm et supports	CAD Entrée Choron Etrangers
1	21	2AD	19/05/13	Camera (sans détail) objectifs 12mm et supports	CAD Entrée Principale Choron
1	22	DeltaSecurity	12/01/13	Caméra (sans détail)	CAD Huet Hall S2i
1	23	DeltaSecurity	12/01/13	Caméra (sans détail)	CAD Huet Palier 1er Etage
1	24	DeltaSecurity	12/01/13	Caméra (sans détail)	CAD Huet Palier 5em Etage

Liste du matériel à la Préfecture de Caen (suite)

Qté	Num	Install	Fin Garantie	Matériels	Emplacement
1		AlarmCom		Enregistreur numérique SHR 16 voies – 16 entrées vidéo- 1To - Connexion TCP/IP	Hôtel de la Préfecture Poste de Police –ADS
1		2AD	23/03/12	Enregistreur numérique 4 voies – 4 entrées vidéo- 1To - Connexion TCP/IP	Hôtel de la Préfecture Poste de Police -ADS
1		DeltaSecurity	12/01/13	Enregistreur numérique 8 voies –	CAD rue Huet Local info S/sol
1		AlarmCom		Pupitre de télémétrie avec commande Joystick-SAMSUNG	Hôtel de la Préfecture Poste de Police -ADS
1		AlarmCom		Distributeur/ Amplificateur Vidéo 8 entrées paramétrables 4 sorties	Hôtel de la Préfecture Poste de Police -ADS
1		AlarmCom		QuadraVision vidéo couleur 4 entrées, couleur	Hôtel de la Préfecture Huissier Rdc accueil
1		Préfecture BSIC		Moniteur Couleur 36 CM	Hôtel de la Préfecture Poste de Police –ADS
1		Préfecture BSIC		Moniteur Couleur 53 CM	Hôtel de la Préfecture Poste de Police –ADS
1		AlarmCom		Moniteur Couleur 27 CM	Hôtel de la Préfecture Accueil Huissier Rdc
1		AlarmCom		Moniteur N/B 21 CM	Hôtel de la Préfecture Accueil Huissier 1 ^{er} Etage
1		AlarmCom		Moniteur N/B 21 CM	Hôtel de la Préfecture Poste de Police –ADS
1		AlarmCom		Convertisseur /Récepteur Video/FO 4V Fibre Optique 125µ ST Monomode	Hôtel de la Préfecture Local Info 2 nd étage
1		AlarmCom		Convertisseur /Emetteur Video/FO 4V Fibre Optique 125µ ST Monomode	CAD rue Huet (ex 6em) Local info S/sol
2		spot d'éclairage à détection automatique			Garages du CAD
2		spot d'éclairage à détection automatique			Cour Choron

ANNEXE N°5

Sous-Préfectures

Liste du matériel à la Sous-Préfecture de Lisieux

Qté	Install	Fin Garantie	Matériels	Emplacement
1	2AD	19/05/12	Caméra (<i>sans détail</i>)	Lisieux Boulevard Carnot
1	2AD	19/05/12	Caméra (<i>sans détail</i>)	Lisieux Jardin de la Résidence
1	2AD	19/05/12	Caméra (<i>sans détail</i>)	Lisieux Angle Bd Carnot
1	Alarm'com		Alarme anti-intrusion	
1	Alarm'com		Boitier mobile et bouton fixe anti-agression	
2	Serrurerie du littoral-Deauville		serrure à code mécanique	

Liste du matériel à la Sous-Préfecture de Bayeux

Qté	Install	Fin Garantie	Matériels	Emplacement
1	Alarm'com		Alarme anti-intrusion	
1	Alarm'com		Boitier mobile anti-agression	

Liste du matériel à la Sous-Préfecture de Vire

Qté	Install	Fin	Matériels Garantie	Emplacement
à faire préciser ultérieurement				

ANNEXE N°6

CONTROLE D'ACCES

Liste du matériel à la Préfecture

Qté	Adresse	Matériels	Emplacement
1	2-1-1	Clavier ATS1110 –CAD Rue Huet	
1	2-1-2	Clavier ATS1110 –CAD Rue Huet	
1	2-1-3	Lecteur Table Programmation Badge	
1	2-1-4	Porte Auto de Service Cour Choron	
1	2-1-5	Porte Escalier de Service / Secours S2i	
1	2-1-6	Porte principale public	
1	2-1-7	Porte local serveur - Informatique	
1	2-1-8	Porte Auto courrier	
1	2-1-9	Porte Auto Imprimerie	
1	2-1-10	Porte back Office S2i	
1	2-1-11	Clavier chiffre hôtel	
1	2-1-12	Porte Choron 3ème DCLE-Légalité	
1	2-1-13	Porte Choron 3ème DCLE -Environnement	
1	2-1-14	Porte Huet palier 4ème	
1	2-1-15	Porte Huet palier 5ème	
1	2-1-16	Porte Local autocom	
1	2-1-17	Porte Choron 2ème BSIC	
1	2-1-18	Porte Choron 2ème élections	
1	2-1-19	Monte-charge Choron	
1	2-1-25	Porte de Service Sortant annexe S2i	
1	2-1-26	Porte de service entrant annexe S2i	
1	2-1-27	Porte Bureau chef de section séjour	
1	2-1-28	Porte Bureau éloignement	
1	2-1-33	Porte local Technique	
1	2-1-34	Porte extérieure ronde /rdc Huet	
1	2-1-35	Porte communicante couloir CNI / Passeport	
1	2-1-36	Porte palière Sgar-2ème Huet	

1	2-1-37	Escalier de service BSIC
1	2-1-38	Porte Automatique BSIC
1	2-1-39	Porte palière SGAR vers Choron- 2ème
1	2-1-40	Porte palière SGAR Huet- 3 ème
1	2-1-45	Porte Huet 1er pôle social
1	2-1-46	Porte Choron 1er cafétéria
1	2-1-47	Porte Choron 1er réglementation
1	2-1-49	Porte serveur -Sidsic-6 ème étage
1	2-1-50	Porte palière vers Choron- 3eme étage
1	2-1-51	Porte palière vers Charon- 4eme étage
1	2-1-52	Porte palière vers Charon- 5eme étage
1	2-1-57	Porte extérieure b.o immatriculations
1	2-1-58	Porte b.o PC/guichet accueil Huet
1	2-1-59	Porte communicante hall immats /B.O immat
1	2-1-60	Porte régie
1	2-1-61	Porte back office PC/visites médicales
1	2-1-62	Porte CNI / passeports
1	2-1-63	Porte communicante rdc Choron / rdc Huet

ANNEXE N°7

PROCEDURE CHANGEMENT CODES GESTION DES ACCES

- Lors de la visite préventive, le titulaire pourra être conduit à modifier les codes d'accès (claviers et coffres) ; toute demande de modification en dehors des deux visites préventives annuelles feront l'objet d'une facturation supplémentaire.